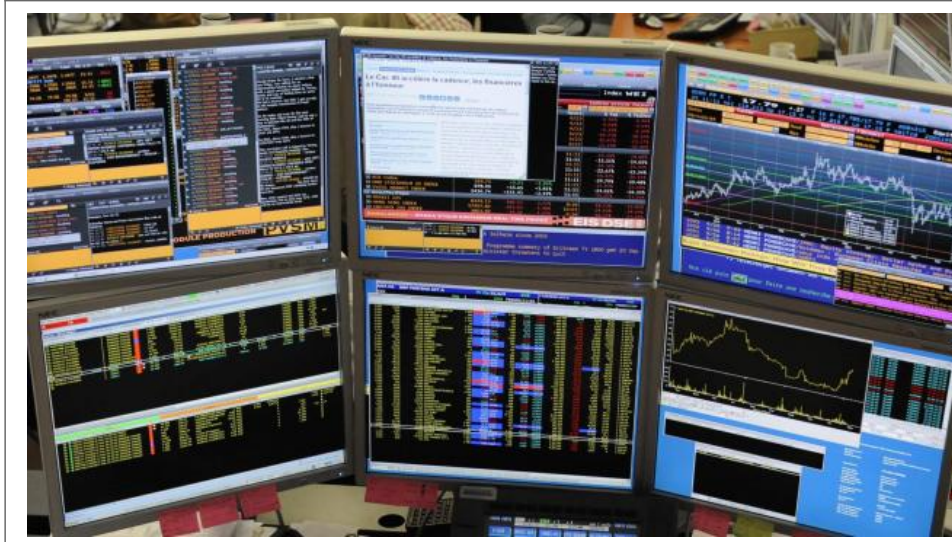


# Big data. Comment les entreprises recueillent et utilisent nos données ?



Big data.  
Comment les  
entreprises  
recueillent  
et  
utilisent  
nos  
données ?

**En 2015, 11 % des entreprises françaises ont traité des big data, selon l'Insee. Les sources de données les plus utilisées sont la géolocalisation, les médias sociaux et les objets connectés ou capteurs. Les grosses entreprises sont les plus à l'aise pour traiter ces données nombreuses et complexes.**

Par Julie DURAND

1 % des entreprises françaises ont traité des big data en 2015. Selon l'Insee, qui a réalisé cette enquête, la big data est constituée de **» données complexes, dont le volume important et l'actualisation constante rendent difficile l'exploitation par les outils classiques «** .

### **7 % des entreprises traitent des données de géolocalisation**

Sans surprise, les grosses entreprises sont plus nombreuses à en utiliser que les petites (24 % contre 9 %). Les barrières à l'utilisation de la data sont plus difficiles à franchir pour elles : mauvaise compréhension du sujet et de son intérêt, manque de compétences, coût trop élevé et législation contraignante.

La donnée la plus recueillie et la plus utilisée est la géolocalisation (pour 62 % des entreprises qui utilisent des data, soit 7 % de l'ensemble des entreprises françaises). Cette donnée intéresse surtout les entreprises de transports (92 %) et la construction (89 %).

Deuxième source : les médias sociaux (pour 32 % des entreprises qui utilisent des data, soit 4 % de l'ensemble). Ces données intéressent surtout l'hébergement-restauration (76 %) et l'information-communication (64 %).

Enfin, les objets connectés et capteurs sont la troisième source de data (29 % des entreprises qui en utilisent, soit 3 % de l'ensemble), utilisés principalement par l'industrie (46 %).

### **Traitement en interne ou externalisée des données ?**

74 % des entreprises qui traitent des données le font en interne et 42 % par des prestataires extérieurs, 16 % utilisent donc ces deux méthodes. Le choix entre traitement interne ou externe dépend du secteur et de la taille de l'entreprise. 90 % des entreprises de l'information-communication et 84 % des activités scientifiques et techniques le font en interne, **» car les employés sont probablement mieux formés pour cela que dans d'autres secteurs «**. Tous secteurs confondus, 83 % des entreprises de plus de 250 personnes traitent les data en interne, contre 73 % pour les moins de 250 salariés.

Selon l'Insee, les entreprises utilisent toutes ces données pour optimiser leurs processus internes, améliorer leurs produits ou services et/ou rendre plus efficace leur marketing ou leur gestion des ventes.

---

**Notre métier :** Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions d'expertises, d'audits, de formations et de sensibilisation dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>



Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ; (Autorisation de la DRTEF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)



Réagissez à cet article

Source : *Big data. Comment les entreprises recueillent et utilisent nos données ?*